

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE
SAINT-AMABLE – ÉLECTION PARTIELLE DU 26 NOVEMBRE 2023
DISTRICT 1 – DES BOISÉS

Par cet avis public, Isabelle Paquette, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Saint-Amable.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la Ville le 27 octobre 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis ;
 - Le 6 octobre 2023 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne ;
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ;
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années ;
 - De plus, vous deviez, le 6 octobre 2023, remplir **l'une** des conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec ;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :
 - **Adresse** : 575, rue Principale, Saint-Amable, Québec, J0L 1N0
2^e étage - Administration
 - **Jours et heures** :
 - Mercredi le 8 novembre – de 19h00 à 22h00
 - Jeudi le 9 novembre – de 14h30 à 17h30
 - Samedi le 11 novembre – de 10h00 à 13h00
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

COORDONNÉES DU BUREAU D'ÉLECTION

Vous pouvez joindre la présidente ou le secrétaire d'élection :

575, rue Principale, Saint-Amable, Québec, J0L 1N0
(450) 649-3555, poste : 232
greffe@st-amable.qc.ca

Saint-Amable, ce 31^e jour d'octobre 2023.



Isabelle Paquette, avocate
Présidente d'élection